



REGLEMENT INTERIEUR DE LA MJC CENTRE SOCIOCULTUREL D'AIX-LES-BAINS

Adhésion MJC Centre socioculturel :

L'adhésion est valable du 1^{er} septembre au 31 août de la saison en cours. Elle est obligatoire pour s'inscrire et participer à un atelier hebdomadaire, à l'accueil jeunes, et aux animations de la vie sociale (sorties familles, ateliers parents enfants, Séniors j'adore...).

Elle n'est pas nécessaire pour certaines activités (soirées jeux, cafés philo...)

Les adhésions comprennent une assurance et permettent de voter à l'Assemblée Générale. Elles donnent droit à des réductions aux spectacles de la MJC, au tarif Fidèle spectateur à l'Espace Malraux, et des réductions dans les magasins de loisirs créatifs (Arteis, Planet'Art).

Le tarif de l'adhésion unique pour toute la famille est de 12€ (comprenant 2 adultes maximum par famille).

Les personnes morales peuvent adhérer à la MJC Centre socioculturel au tarif de 20€ pour la saison.

Assurances :

Les adhérents sont couverts par la responsabilité civile de la MJC Centre socioculturel, grâce au règlement de leur adhésion, durant la pratique des activités et des sorties qu'elle organise.

La MJC Centre socioculturel n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. La personne qui accompagne l'enfant doit s'assurer de la présence effective de l'intervenant dans la salle et venir le récupérer à l'horaire prévu.

Attention : la MJC Centre socioculturel décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans les locaux durant la pratique d'une activité.

Mise à disposition des locaux :

La MJC Centre socioculturel est hébergée dans les locaux de la Maison des Arts et de la Jeunesse, qui est un bâtiment municipal.

Ateliers Hebdomadaires :

Nombre minimum de participants :

Le cours est ouvert dès lors qu'un nombre minimum de participants est inscrit. Ce nombre varie en fonction de l'activité. La MJC Centre socioculturel se réserve le droit d'annuler un cours par manque d'inscriptions.

Séance d'essai :

Une séance d'essai est proposée pour les ateliers où il reste de la place.

A l'issue de cette séance, l'inscription est indispensable pour pouvoir participer à l'activité.

Nombre et calendrier des séances :

Il y a 31 séances pour les cours hebdomadaires et 15 séances pour les cours qui ont lieu une semaine sur 2. Les séances ont lieu uniquement pendant les périodes scolaires, selon les calendriers définis.

En cas d'absence d'un animateur :

En cas d'absence d'un animateur, la MJC Centre socioculturel s'engage à prévenir les adhérents concernés dans les meilleurs délais grâce aux coordonnées remplies dans Go Asso. Il est donc vivement recommandé de renseigner un numéro de portable. Les cours manqués seront récupérés à une date communiquée par la MJC Centre socioculturel.

Assiduité :

Quelle que soit l'activité choisie, une participation régulière est nécessaire. En cas d'absence, il est important de prévenir la MJC Centre socioculturel qui fait suivre l'information à l'animateur concerné.

Des spectacles ou démonstrations peuvent être organisés, la présence de chacun est toujours encouragée.

Tarifs et règlement :

La cotisation pour un atelier est annuelle et forfaitaire. Elle recouvre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'activité (intervenant, matériel, gestion administrative). Suivant l'activité, les fournitures sont à la charge de l'adhérent.

Les aixois bénéficient d'un tarif de base préférentiel par rapport aux adhérents non domiciliés à Aix-les-Bains (sur présentation d'un justificatif de domicile).

Pour pouvoir se réinscrire, tout adhérent doit être à jour des adhésions et cotisations de l'année précédente.

L'inscription se fait en ligne sur le portail Go Asso ou à l'accueil de la MJC Centre socioculturel.

Le règlement se fait au moment de l'inscription.

Mode de règlement acceptés : chèques bancaires, carte bancaire, espèces, chèques vacances ANCV, carte Okay Savoie. Il est possible de régler en trois fois (par chèques bancaires : encaissement les 3 mois suivant l'inscription).

Réduction sur les activités :

- A partir de 2 activités au sein d'une même famille : remise de 10%
- Remise de 10% sur les activités adultes pour les étudiants et publics spécifiques (demandeurs d'emploi, RSA...) sur présentation d'un justificatif

Les réductions portent toujours sur l'activité la moins chère et ne s'appliquent pas aux activités musicales. Les réductions ne se cumulent pas.

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile (pour les aixois uniquement : pour bénéficier du tarif Aixois)
- Certificat médical pour la danse, et questionnaire de santé pour les autres activités sportives

Ces documents peuvent être remis à l'accueil sous format papier ou ajoutés directement sur le portail famille Go Asso.

Conditions d'annulation d'une inscription aux activités :

Quel que soit le motif de l'annulation, l'adhésion à la MJC Centre socioculturel ne sera pas remboursée.

Aucune absence (à une ou plusieurs séances) ne pourra être remboursée.

Si l'annulation est du fait de la MJC Centre socioculturel (hors cas de force majeure) celle-ci remboursera les séances non effectuées ou la différence de cotisation en cas de changement d'activité.

En cas d'abandon de l'activité en cours de saison à la demande de l'adhérent, la MJC Centre socioculturel procédera au remboursement des séances restantes uniquement pour une annulation justifiée par :

- une maladie ou accident grave de l'adhérent, sur présentation d'un **certificat médical d'incapacité à pratiquer l'activité pour le reste de l'année**,
- un événement important indépendant de la volonté de l'adhérent comme un **déménagement pour mutation**.

Tout remboursement accordé prendra effet à partir de la date de la demande écrite (mail ou courrier) de l'adhérent accompagnée d'une pièce justificative.

La MJC Centre socioculturel se réserve le droit de retenir 12% du coût de l'activité correspondant aux frais de gestion.

Dans tous les cas, la décision du remboursement appartient au bureau du Conseil d'Administration.

Accueil Jeunes :

Horaires d'accueil :

L'Accueil Jeunes est ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 18h (départ possible à partir de 17h30), ou de 13h30 à 22h si une veillée est prévue. Pour la bonne organisation des activités, il est important que ces horaires soient respectés.

Nombre minimum de participants :

La MJC Centre socioculturel se réserve le droit d'annuler une journée d'accueil, ou de modifier l'activité prévue par manque d'inscriptions. La MJC Centre socioculturel s'engage à prévenir les familles dans les meilleurs délais grâce aux coordonnées remplies dans Go Asso.

Tarifs et règlement :

La participation financière de la journée est établie en fonction des Quotients Familiaux de la CAF :

- Tarif 1 : QF < 450
- Tarif 2 : 451 < QF < 750
- Tarif 3 : 751 < QF < 1200
- Tarif 4 : QF > 1200

L'inscription se fait en ligne sur le portail Go Asso ou à l'accueil de la MJC.

Le règlement se fait au moment de l'inscription.

Mode de règlement acceptés : chèques bancaires, carte bancaire, espèces, chèques vacances ANCV, carte Okay Savoie.

Documents à fournir :

A fournir avant l'inscription :

- Attestation de QF de la CAF de moins de 3 mois, ou dernier avis d'imposition

A remettre au plus tard lors de la 1^{ère} journée d'accueil de l'année :

- Fiche sanitaire de liaison
- Copie du carnet de vaccination
- Autorisation de prises de vue

Ces documents peuvent être remis à l'accueil sous format papier ou ajoutés directement sur le portail famille Go Asso.

Conditions d'annulation d'une inscription aux activités :

Quel que soit le motif de l'annulation, l'adhésion à la MJC Centre socioculturel ne sera pas remboursée.

Pour une question d'organisation, il est nécessaire de prévenir les animateurs en cas d'absence.

En cas d'annulation 3 jours ouvrables avant la journée, un remboursement est possible. Si l'annulation a lieu moins de 3 jours avant, le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Obligations générales :

Les obligations suivantes devront être observées par les adhérents, le personnel de la MJC Centre socioculturel, les partenaires de la MJC Centre socioculturel et les usagers.

Ils useront paisiblement de la salle mise à disposition avec le souci de respecter la tranquillité et le repos du voisinage.

Ils se chargeront des éventuels conflits de voisinage du fait de leur activité durant toute l'occupation des lieux et de tout ce qui en sera la suite ou la conséquence.

Ils s'interdiront tout acte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe et tout acte pouvant nuire à la santé des personnes ou à l'intégrité des biens.

Ils n'utiliseront pas d'appareils dangereux, ne détiendront pas de produits explosifs ou inflammables autres que ceux d'un usage domestique courant autorisé par les règlements de sécurité.

Ils doivent respecter et faire respecter l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (décret 2006-1386 du 5.11.2006)

Ils ne devront pas consommer de boissons alcoolisées à l'intérieur des locaux sauf autorisation exceptionnelle de la direction.

Ils observeront les règlements sanitaires départementaux. Ils observeront les réglementations nationales ou locales concernant les débits de boisson.

Règlement validé par le Conseil d'Administration en date du 09/09/2025

MJC Centre socioculturel - 4 rue Vaugelas
Bâtiment Maison des Arts et de la Jeunesse
73100 AIX LES BAINS
Tél : 04 79 35 24 35
Courriel : mjc@micaix.fr